

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi vingt-sept mars à dix-neuf Heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusés : Gérard EVANGELISTA (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS).

Objet : Compte de gestion 2018

Monsieur le comptable public de Saint-Priest a transmis le compte de gestion 2018.

Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2018, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 482 450.00 €	1 816 863.40 €	2 482 450.00 €	2 321 533.53 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
1 074 099.72 €	525 077.24 €	1 074 099.72 €	655 236.42 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise
au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 27 mars 2019

Le Président

Jean-Pierre TALUT